



Semaine du 08 avril 2024 au 14 avril 2024

N° 2857



Soyons des passeurs d'histoires

A l'occasion du 80e anniversaire du Débarquement, la Chambre lance un appel à témoignages sur la vie dans les offices pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les témoins de cette époque se font rares, mais cette période sombre a laissé des traces si profondes dans les mémoires de nos prédécesseurs qu'ils ont très souvent eu à cœur de nous les raconter, de génération en génération.

A notre tour, de transmettre ces récits authentiques, afin de faire rayonner l'attachement indéfectible des notaires dans la protection des droits et des intérêts des Français et contribuer à préserver la mémoire de cette période pour les générations futures.

Je compte sur chacun(e) de vous, notaires et collaborateurs, pour partager les anecdotes et les histoires marquantes dont vous avez connaissance.

Vos témoignages, mais aussi vos archives et clichés divers, enrichiront notre mémoire collective et nous permettront d'inscrire le notariat régional dans cet évènement majeur, en proposant une série spéciale de notre podcast « Histoires vraies : les notaires vous racontent » et diverses prises de paroles dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur notre site Notaires2normandie.

Je vous remercie par avance pour votre participation via ce [lien](#) et votre engagement envers notre profession et notre histoire nationale.

Chaque office recevra une affiche du visuel officiel de ce 80è anniversaire à l'occasion de l'assemblée générale.

Si vous souhaitez compléter en pavoisant votre étude, ne tardez pas à passer votre commande via [ce lien](#). Nous relaierons sur nos réseaux sociaux les clichés de vos offices.

Catherine DECAEN
Présidente



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



NOUVEAUX IMPRIMÉS DE DÉCLARATIONS DE PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES MILLÉSIME 2024

L'administration a mis en ligne les 13 et 14 mars 2024 de nouveaux formulaires de déclarations de plus-values immobilières pour l'année 2024 à savoir :

[Le formulaire à utiliser par les notaires pour déclarer les plus-values réalisées lors de la cession à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers autres que des terrains à bâtir \(définis au 1° du 2 du I de l'article 257 du CGI\).](#)

[Notice](#)

[Le formulaire à utiliser par les notaires pour déclarer notamment les plus-values réalisées lors de la cession à titre onéreux de terrains à bâtir et les taxes dues sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.](#)

[Notice](#)



INDISPONIBILITÉ SERVICE SAFER

La Fédération Nationale des SAFER vous rappelle, qu'en raison d'une intervention technique, [les services des SAFER seront arrêtés du jeudi 18/04/24 à 16h au mercredi 24/04/24 à 8h.](#)

Durant cette période, vos envois de DIA SAFER seront acceptés et stockés sur la plateforme planète de l'ADSN, mais ne feront pas l'objet d'un accusé de réception de prise en charge par la SAFER avant le redémarrage du service. Tous les dépôts seront pris en compte et les réponses mises à disposition à la réouverture du service par la FN-SAFER.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET RELATIF À LA LÉGALISATION DES ACTES.

Retrouvez en pièce jointe la circulaire du CSN sur l'entrée en vigueur au 1er avril du décret n° 2024-87 du 7 février 2024 relatif à la légalisation des actes.



INTERDICTION DES ENCARTS PUBLICITAIRES ET DE LA PUB PERSONNELLE POUR UNE PRATIQUE DÉONTOLOGIQUE

L'article 14 du Code de déontologie des notaires rappelle que :

« Le notaire s'abstient de toute démarche à caractère publicitaire destinée à proposer, soit directement, soit indirectement, soit à titre personnel, soit par personne interposée, ses services à des tiers, y compris sur les réseaux sociaux..... ».

L'article 14.2 du règlement professionnel du notariat ajoute de son côté :

« Le notaire s'abstient de toute démarche à caractère publicitaire, impliquant une communication de masse indifférenciée et générale, pour proposer ses services à un large public, et ce sous quelque forme que ce soit..... ».

Cette interdiction est très claire, aucun doute n'est permis.

Des sociétés proposent aux communes l'édition d'agendas, plans ou autres documents, financés par la publicité des professionnels exerçant sur la commune ou les environs.

La publicité personnelle étant interdite aux notaires, il n'est pas possible pour un notaire d'acquérir un encart sur ce genre de support.

Pour contourner cette interdiction, ces sociétés proposent aux notaires d'y joindre la publicité d'un bien à vendre.

Cette pratique est totalement dénuée de sens, puisque ce genre de document est pérenne.

La publicité générale de biens à vendre est également totalement interdite.

Le notaire ou son office ne peuvent pas, non plus, être sponsors, ils peuvent être mécènes, sans pour autant pouvoir communiquer sur leur action de mécénat. La discréction est impérative.

En cas d'infraction à ces règles, les notaires s'exposent à des sanctions disciplinaires.



1 526 : NOMBRE DE LA SEMAINE !

C'est officiel, les notaires de la Cour d'Appel de Caen emploient actuellement **1 526 collaborateurs** dans leurs offices.

Ce nombre provient de l'inscription des collaborateurs sur la liste électorale du Comité Mixte dont le scrutin aura lieu du 15 au 30 mai prochain.



PRÉSENTATION DES MÉTIERS DU NOTARIAT

Les étudiants de E2SE Business School et futurs candidats ont assisté à une conférence animée par François PERRON le 8 avril dernier en présence des enseignants de l'école, Lucie HUTZINGER, Elise GUEDJ et Rodrigue OGER, diplômés notaires et notaire en exercice.

Ce fut l'occasion de présenter les différents métiers du notariat, du rédacteur d'actes au comptable taxateur, en passant par le négociateur et le formaliste, ainsi que leur accessibilité dans le contexte économique actuel.

Retrouvez l'album photo [ICI](#)



Guichet unique Ter'Bessin

Les communes du territoire du Bessin ont mis en place un guichet unique de dépôt dématérialisé des certificats d'urbanisme d'information.

Les communes du territoire, très sollicitées dans les démarches administratives, gagnent un temps précieux dans l'instruction de vos demandes.

Ce dispositif mis en place dans le cadre réglementaire de la dématérialisation depuis le 1/01/2022 bénéficie à l'ensemble des intervenants (notaires et communes).

Pour un traitement plus rapide de vos demandes, le service instructeur vous invite et vous encourage à utiliser ce service dématérialisé, via ce lien : urba-demat.ter-bessin.fr.



FESTIVAL DES ENTREPRENEURS

La Chambre était présente au Festival des Entrepreneurs organisé par la CCI de Caen Normandie les 11 et 12 avril.

Ateliers thématiques et speed dating étaient au programme de ce salon dédié aux entrepreneurs.

Un large public a participé aux ateliers animés par Francois PERRON sur « Les conseils du notaire : Anticipez pour ne pas subir ! » : PACS, mariage, donation, mandat de protection... autant de bonnes raisons de consulter son notaire !



BULLETIN DU CRIDON

Bulletin n° 6 du CRIDON de PARIS du 15 mars 2024.

[bulletin-20240315.pdf](#)



DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#)

CLÉS REAL

24
AVRIL

[S'inscrire](#)

15
MAI

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Avril

16

[PCA/PRA : PLAN DE CONTINUITÉ / PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ - Matin](#)

Mai

15 - 16

SÉMINAIRE OBLIGATOIRE
NOTAIRE NOUVELLEMENT
NOMMÉ

28

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
DÉTECTION, OUTILS ET
SOLUTIONS

15

NOUVEAUX POINTS DE
VIGILANCE SUR LES AVANTS-
CONTRATS ET LES
DIAGNOSTICS

Juin

11

BIOÉTHIQUE, PMA, ADOPTION ET
ÉTAT CIVIL : LE RÔLE DU
NOTAIRE EN MATIÈRE DE
FILIAISON

20

ACTUALITÉ DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
SUCCESSION ET DONATION

13

REGARDS CROISÉS :
EXONÉRATION DUTREIL -
Transmission de sociétés ou
d'entreprise par succession ou
donation

27

QUELS RISQUES PRÉSENT SUR
LES CONSTRUCTIONS
IRRÉGULIÈRES ?

Septembre

10

Ne plus craindre le propriétaire
endetté !

16

FACE A L'OBLIGATION
D'INFORMATION : LE POINT SUR
LA RÉDUCTION DES
LIBÉRALITÉS

Novembre

07

Actualités des rectifications
fiscales en TVA immobilières,
plus-values professionnelles et
changements de régimes fiscaux

Janvier

23

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DU
DIVORCE ET E-DCM



Accédez à votre wishlist

Assistante de rédaction - Clerc
Calvados

Alternance Licence Pro Métiers du Notariat
Calvados - Orne

2024-2025

Alternance Licence Pro Métiers du Notariat
Calvados

2024-2026

Emploi saisonnier étudiant M1 droit
Calvados

Été 2024

Alternance BTS CJN
Calvados - Orne

2024-2026

Alternance BTS CJN
Calvados - Manche

2024-2026

Alternance BTS CJN
Calvados

2024-2026

AGENDA DES ÉLUS

DU

AU

14
AVRIL

19
AVRIL

Accueil de la délégation des notaires togolais dans le cadre du jumelage avec la Chambre.

15
AVRIL

Signature de la convention du DESN entre l'INFN et l'université de Caen Normandie.

SUCCESSIONS

Calvados :

GRENIER Philippe
PERRIN XAVIER
LUCAS CLEMENT, ROLAND,
MAURICE
CASTEJON JOEPH JEAN
MOREL Georges
LECARPENTIER Léon
ZVENIGOROSKY ALEXANDRE
LAGUESTE Charles
GONGORA MICHEL
BLONDEL Odette
LUCAS Michel
DUHAMEL Jacky

Manche :

AMBROISE Gilles
MICHEL Joëlle
JUMELIN LAURENCE
CHESNAIS FABRICE
LAMY Patrick
LEVIVIER Mireille
MESMIN Gerard
MONTECOT JACK
CASTEL Henri
FOLLIOT DESMEULLES PIERRE
POTTIER SIMONNE
RENARD MARCEL
LABBE HERPERS GEORGETTE
GARNIER JEAN ANDRE
ANFRAY JEAN CLAUDE

Orne :

LONGAT Jean-Paul
MEARS Roy
PASQUIER VITAL
BOUST Beactrice eliane claudette
BOUST Denis
DESSAY Genevieve
CHRISTIAN Simon
AGOSTINI MICHEL

Autres :

HAMER Rolande Emilienne Andrée
PONCIN MICHEL René Philippe
BERTRAND DEBORAH
MOKHBI Bouaziz
SEBIRE JOHNNY
PUYRAIMOND Geneviève
MOKHBI Bouaziz
MARIE Georgette
GIBSON NÉE CHURN DEBRA



Voir les fils d'infos précédents

[Se désabonner](#)